

1394.

ORDRE *du Porc-Epic.* (FRANCE.)

Établi par Louis de France, duc d'Orléans, second fils de Charles V, aux réjouissances que ce prince fit à la solennité du baptême de son fils aîné, Charles d'Orléans, qui fut père du roi Louis XII.

On prétend que le duc d'Orléans prit le porc-épic pour emblème de son Ordre, afin de montrer à Jean, duc de Bourgogne, son ennemi (1), qu'il ne manquoit ni de courage, ni d'armes pour se défendre, le porc-épic étant un animal si bien armé, que de près il pique avec ses pointes, et que de loin il les lance contre les chiens qui le poursuivent.

L'Ordre étoit composé d'un grand-maitre, et de vingt-cinq chevaliers, qui devoient prouver une noblesse de quatre races.

L'habit de cérémonie étoit un manteau de

---

(1) Voyez Histoire de France par Velly, règne de Charles VI.

velours vert, chaperon et mantelet d'hermine ; avec le cordon composé d'une chaîne d'or en tortis, au bout de laquelle pendoit sur l'estomac un porc-épic d'or, avec ces mots pour devise, *cominus et eminus*, de près et de loin.

Cet Ordre s'appeloit aussi du Camail, à cause d'un anneau d'or garni d'un camaïeu, ou pierre d'agate, qu'on donnoit aux chevaliers. La marque de l'Ordre est page 165, pl. XI, n° 3.

Aboli sous Louis XII.

---

1399.

ORDRE *du Bain*. (ANGLETERRE.)

Quelques-uns le font remonter à Richard II; d'autres, entre lesquels se trouve Cambden, le rapportent à Henri IV, et disent que c'est ce prince qui en fut l'instituteur, en 1399. Voici, selon eux, à quelle occasion. Henri étoit au bain : un chevalier vient lui dire que deux dames veuves étoient venues lui demander justice : aussitôt il saute hors du bain, en s'écriant que la justice